

DÉCISION DU PRÉSIDENT

[DP 2022_23](#)

MARCHÉ SE2022-02 TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LA DÉCHÈTERIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE LOT 7 TRANSPORT ET TRAITEMENT DU TOUT-VENANT- AVENANT N° 1 MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n° 47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération autorisant la signature du marché SE2022-02 Transport et Traitement des déchets collectés sur la déchèterie de Miramont-de-Guyenne et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché ;

Vu la notification du marché SE2022-02 Transport et Traitement des déchets collectés sur la déchèterie de Miramont-de-Guyenne Lot 7 Transport et traitement du tout-venant à l'entreprise VEOLIA PROPRETÉ AQUITAINE (n° SIRET: 46420237300146) le 5 mai 2022,

Considérant que dans ce marché l'article 5.1 du CCAP stipulait que « les prix du marché sont réputés complets hors TGAP et hors TVA. La TGAP et la TVA sont facturées au taux en vigueur. Elles sont ajustées automatiquement. »

Considérant, après vérification, que le prix indiqué sur le BPU par l'entreprise inclut la TGAP en vigueur en 2022 (40€).

Il convient donc de corriger cette erreur matérielle en prenant un avenant n°1 portant modification du BPU pour ce lot.

Le présent avenant n'entraîne aucune modification financière et substantielle,

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer l'avenant n°1 portant modification du BPU au marché SE2022-02 Lot 7 tel que joint en annexe afin que le BPU soit cohérent avec le CCAP;
- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision et procéder à toutes les formalités administratives.

A Damazan, le 13 juin 2022

Le Président,

Michel MASSET